

Conditions générales de vente 2022

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres, commandes et tous les accords conclus avec LE SCENARIO. Les dérogations ne sont possibles qu'avec l'accord écrit préalable du directeur de LE SCENARIO. Les conditions générales du client sont explicitement exclues.

2. Chaque devis de LE SCENARIO est établi sur la base des informations disponibles. Une offre de LE SCENARIO est valable pendant 2 mois, sauf mention contraire. Tout devis établi par LE SCENARIO est sans engagement et ne lie pas LE SCENARIO en tant que tel. Les commandes d'un client ne lient pas non plus LE SCENARIO.

3. Tout impôt ou toute taxe, ainsi que les frais de transport et de douane, sont à la charge du client. Ils ne sont jamais inclus dans le prix des services et des biens et sont facturés séparément, sauf mention contraire.

4. Les tarifs de LE SCENARIO sont revus annuellement.

5. Sauf convention contraire, les services seront rendus du lundi au vendredi entre 7 heures et 20 heures, à raison de 8 heures chacun de ces jours. Pour les prestations en dehors de cette période et/ou en plus du nombre d'heures par jour indiqué, un supplément par heure de travail est toujours dû en plus du prix de base (horaire). Cela peut être trouvé dans les tarifs de régie fournis.

6. Si les prestations sont effectuées dans des endroits anormalement humides, poussiéreux, chauds/froids, gras et huileux, et/ou si les personnes sont exposées à l'influence du feu, de l'eau, de gaz, d'acides et de substances caustiques, le client devra à LE SCENARIO un supplément par heure travaillée égal à 15% du prix de base (horaire). LE SCENARIO est également autorisé à mettre fin aux travaux en cas de circonstances extrêmes. Ceci jusqu'à ce que le client ait pris les mesures nécessaires pour normaliser les circonstances. Dans ce cas, le client ne peut prétendre à aucune forme de compensation.

7. Les temps d'attente non imputables à LE SCENARIO ainsi que les déplacements inutiles seront facturés au client.

8. LE SCENARIO se réserve le droit de demander un acompte et de ne commencer (ou continuer) les services qu'après réception de l'intégralité de l'acompte et à condition qu'il y ait une confirmation écrite de LE SCENARIO conformément à l'article 2.

9. La facture est payable au siège social de LE SCENARIO endéans les 30 jours suivant la date de facturation. Le défaut de paiement intégral d'une facture à l'échéance rend immédiatement exigibles, de plein droit et sans mise en demeure préalable, toutes les autres factures, même celles non encore échues. En cas de non-paiement du montant dû dans les délais, des intérêts moratoires égaux à 1% par mois entamé et une indemnité forfaitaire supplémentaire de 15% du montant principal avec un minimum de 150 EUR, sont dus de plein droit et sans mise en demeure. Toute facture émise par LE SCENARIO est réputée acceptée si elle n'est pas contestée par lettre recommandée endéans les 8 jours de la date de facturation.

10. L'exécution effective de la commande est subordonnée à l'approbation par LE SCENARIO de l'état du lieu de travail. Le lieu de travail doit être rendu normalement accessible par le client afin de permettre l'exécution des services. Si des travaux préparatoires, non compris dans la confirmation écrite conformément à l'article 2, doivent être effectués par LE SCENARIO au lieu de travail afin de pouvoir commencer la commande, les heures et les coûts qui y sont consacrés seront facturés au client sur base de régie.

Si des badges d'accès sont nécessaires, ils seront disponibles avant le début des travaux.

11. Le client s'engage à informer les employés de LE SCENARIO sur l'environnement de travail et les règles de sécurité en vigueur, ainsi qu'à prendre les mesures de sécurité appropriées, et à suivre leur exécution. Si le client ne s'acquiesce pas d'une ou plusieurs des tâches susmentionnées, LE SCENARIO est en droit de prendre lui-même les mesures nécessaires. Les frais supplémentaires y afférents, ainsi que tout autre dommage, seront à la charge du client, sans préjudice du droit de LE SCENARIO d'arrêter la commande conformément à l'article 20. En conséquence, le client est en droit de donner des instructions aux employés de LE SCENARIO, dans la mesure où celles-ci visent uniquement à assurer leur sécurité et leur santé ou celles des autres personnes se trouvant sur le même lieu de travail. Aux fins de la participation aux séances d'information et aux cours de formation dans le cadre du présent article, la durée de ces séances est considérée comme du temps de prestation et est donc facturée au client sur une base horaire aux tarifs de régie applicables, sauf convention contraire explicite.

12. Les différences non fonctionnelles entre les spécifications et/ou les mentions de qualité, d'une part, et le résultat/la prestation, d'autre part, ne donnent droit à aucune compensation ou réduction du prix.

13. Les délais d'exécution et de livraison par LE SCENARIO sont donnés à titre indicatif. En aucun cas, le client n'a le droit d'annuler la commande ou de réclamer des dommages et intérêts pour non-exécution ou retard d'exécution ou de livraison.

14. Toute livraison ou installation de marchandises par LE SCENARIO doit être vérifiée immédiatement après réception ou installation par le client. Aucune réclamation ne sera recevable si elle n'est pas introduite dans les 3 jours ouvrables suivant la réception ou l'installation des marchandises ou suivant la découverte du défaut d'exécution par lettre recommandée avec une liste détaillée et exhaustive des défauts. L'utilisation, même d'une partie de la livraison, présuppose son approbation. Le client doit signaler les vices cachés à LE SCENARIO dans les 5 jours ouvrables suivant leur découverte.

15. Les biens vendus par LE SCENARIO ne deviennent la propriété du Client qu'après paiement intégral du prix, le cas échéant augmenté des intérêts et des dommages-intérêts forfaitaires supplémentaires.

16. Chaque cas de force majeure ou de coïncidence suspend les obligations de LE SCENARIO et/ou libère LE SCENARIO de plein droit de toute obligation, sans droit à indemnité. Dans le cas où LE SCENARIO dépend de livraisons ou de services de tiers, cette disposition est également applicable en cas de force majeure ou de coïncidence de la part de ces tiers qui retarderait la livraison et/ou la rendrait impossible. Sont considérés comme cas de force majeure - sans que cette liste soit limitative - les accidents, les incendies, les pandémies, les pannes de matériel, les perturbations exceptionnelles du trafic, les conditions climatiques et météorologiques exceptionnelles, les grèves, les restrictions à l'importation ou à l'exportation ou autres mesures gouvernementales, etc. En cas de suspension temporaire des engagements, les parties engageront des consultations de bonne foi en vue de parvenir à un ajustement réaliste des délais et de toute autre mesure à prendre pour obtenir la poursuite de l'accord.

17. La responsabilité des marchandises est limitée aux garanties fournies par le fabricant.

18. En outre, la responsabilité de LE SCENARIO n'est engagée que dans la mesure où le client prouve que LE SCENARIO a commis une faute grave ou une négligence grossière, ou en cas d'intention délibérée. La responsabilité de LE SCENARIO est limitée à la réparation des dommages prévisibles,

les dommages directs et personnels subis par le client, à l'exclusion de tout dommage indirect ou immatériel tel que, mais non limité à, la perte de revenus et de bénéfices, la perte de clients, la perte de contrats, les frais supplémentaires. Dans tous les cas, la responsabilité de LE SCENARIO est limitée au montant du prix payé par le client à LE SCENARIO pour ce projet dans le cadre duquel la responsabilité de LE SCENARIO est née.

19. En cas d'annulation partielle et/ou totale par le client avant l'exécution prévue de la commande, le client sera tenu de verser une indemnité forfaitaire, sans préjudice au droit de LE SCENARIO de réclamer une indemnité plus élevée pour le préjudice réel subi. Si cette annulation intervient moins de 48 heures avant le début prévu, cette indemnité forfaitaire s'élèvera à 50% du prix convenu pour ce qui est annulé, et à 100% en cas d'annulation moins de 24 heures avant.

20. En cas de liquidation ou de faillite du cocontractant, d'insolvabilité manifeste ou de manquement à l'une de ses obligations, tel que le non-paiement de ses factures dans les délais ou le non-respect de son obligation d'information et/ou de suivi en matière de sécurité conformément à l'article 11, LE SCENARIO se réserve le droit de choisir soit de suspendre l'exécution de ses propres obligations sans mise en demeure préalable, soit de résilier le contrat en tout ou en partie sans mise en demeure préalable et intervention judiciaire, même si les services ou les biens ont déjà été exécutés ou livrés complètement ou en partie.

21. Le client s'engage à n'utiliser les données personnelles des employés de LE SCENARIO que dans la mesure de et pour la durée nécessaires dans le cadre de la mission et pour respecter l'AVG. Les données personnelles ne seront partagées avec des tiers que dans la mesure où la loi l'exige ou avec le consentement de l'employé concerné, mais uniquement si ces tiers garantissent le respect des conditions de vente générales.

22. Le client s'interdit d'approcher, directement ou indirectement, les employés de LE SCENARIO avec lesquels il a été en contact dans le cadre de la commande, en vue de les retirer, de les employer le cas échéant ou de les utiliser comme prestataires de services. Cet engagement de la part du client reste en vigueur pendant 12 mois après la fin de la mission. En cas de manquement à cet engagement, le client sera tenu de verser à LE SCENARIO une indemnité forfaitaire de 15.000 EUR, sans préjudice du droit de LE SCENARIO de réclamer une indemnisation plus élevée pour le préjudice réellement subi.

23. Le fait que LE SCENARIO ne revendique pas le respect d'une disposition du contrat à un moment donné ne peut être interprété comme une renonciation à la revendiquer ultérieurement.

24. La nullité ou l'invalidité d'une disposition spécifique de l'accord n'affecte pas la validité des autres dispositions de l'accord. Les parties négocient de bonne foi en vue d'adapter la disposition concernée afin de maintenir le même équilibre économique des droits et obligations entre les parties que si la disposition invalide avait été valide.

25. La relation juridique entre LE SCENARIO et le client est soumise au droit belge. Le transport de marchandises est toutefois soumis à la Convention C.M.R. de Genève du 19 mai 1956. Les litiges seront exclusivement réglés par les tribunaux du lieu où LE SCENARIO a son siège.